

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
5 février 2024 à 20 h

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le 5 février 2024 à 20 heures, sous la présidence de M. DEVILLAIN, Maire.

Présents : MM. DEVILLAIN Yves – OSTLER Jean-Marc – FAIVRE Pascal – Mme GOUJON Marie-Pierre – MM. DESCOMBES Franck – DESCOMBES Jean-Pierre – DESMOLLE Jean Pierre – JOMAIN Fabrice – Mme LACHENAL Nelly – M. CHARVOLIN Lionel – BERTHELON Xavier – Mme DURAND Christine.

Excusé(e)s : m ; PEGUET Jean-Marc (pouvoir donné à Yves DEVILLAIN)

Absent(e)s : Mme PIQUEREZ Stéphanie

Madame Marie-Pierre GOUJON est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux au Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE RÉUNION

Le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Délibération n° 2024/1/01

Monsieur le Maire rappelle que la première tranche des travaux de réfection des façades (école maternelle) a été réalisée avec succès grâce aux subventions allouées de l'Etat et du Département. Il propose de poursuivre le programme de rénovation des façades et souhaite solliciter l'Etat et le Département pour la deuxième tranche de réfection des façades des écoles. La deuxième tranche des travaux se fera sur l'école primaire et est estimée à 45 452.10 euros HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Dotation de l'Etat à hauteur de 18 180.96 €, si taux de subvention de 40 %
- Subvention du Département à hauteur de 13 635.72 € si taux de subvention de 30 %
- Fonds propres ou emprunt : 30 % du montant.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- APPROUVE le montant des travaux pour 45 452.40 € HT et le plan de financement proposé,
- SOLLICITE les subventions de l'Etat et du Département.

SUBVENTION : ENGAGEMENT DES AMENDES DE POLICE 2023

Délibération n° 2024/1/02

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait sollicité l'attribution d'une subvention au titre de la répartition 2023 des recettes provenant du produit des amendes de police.

Il informe que ces projets de travaux ont été retenus. Cet aménagement de sécurité est pris en charge, en partie, par la commune et qu'une subvention a été attribuée au titre des amendes de police à hauteur de 5 877 €.

Il précise que le Conseil Municipal doit maintenant se prononcer sur l'engagement des travaux et l'acceptation de la subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- S'ENGAGE à réaliser les travaux désignés : création d'un plateau surélevé situé à proximité de la salle des fêtes, route du Bourg, sur la route départementale 129^E,
- ACCEPTE la subvention de 5 877 € allouée pour lesdits travaux dans le cadre de la répartition 2023 du produit des amendes de police.
- DIT que la dépense a été inscrit au compte 2188 du budget primitif 2023.
- DIT que la subvention a été versée et encaissée sur le budget communal en décembre 2023.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Délibération n° 2024/1/03

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des autres demandes de subventions. Il rappelle les montants des subventions votées en 2023.

Le Conseil municipal, après délibération :

- **VOTE** les subventions pour 2024 comme suit :

Associations	Subventions
Centre Léon Bérard	100 €
Jeunes Sapeur-Pompier de Beaujeu (JSP)	250 €
Association des Sclérosés En Plaque AFSEP	100 €
Amicale des Donneurs de sang de Beaujeu	100 €
Association d'Aide aux Personnes Agées	150 €
Association Cantonale des prisonniers de Guerre et anciens Combattants Beaujeu CATM	60 €
Beaujolais Football - Beaujeu	100 €
Chambre des Métiers du Rhône	60 €/élève
Sou des écoles de St-Didier/Beaujeu (activité piscine)	1 000 €
Maisons Familiales Rurales	17 €/enfant
Collège de Beaujeu pour les voyages scolaires	30 €/enfant
Centres de formations professionnelles ou d'apprentissage	17 €/enfant
Organismes de vacances, colonies, centres aérés, camps de vacances, centres d'accueil des petites vacances et mercredis	4 €/enfant/jour
Association Tolvedunum	100 €
ADMR Canton de Beaujeu	100 €
Les Resto du Cœur	400 €
Les Sarmentelles de Beaujeu	100 €
Solidarité Femmes Beaujolais	100 €
AGIVR	300 €
L'association du Réveil	100 €

Pour les organismes de vacances (sociétés, associations), colonies, centres aérés, centres d'accueil,
Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** la période prise en compte pour la subvention allouée entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 juin 2025,
- **PRECISE** les conditions d'octroi de la subvention : les enfants devront être domiciliés sur la commune de Saint-Didier-sur-Beaujeu au moment du séjour, les colonies et camps de vacances devront être distants d'au moins 10 km du domicile des enfants (pas de distance pour les centres aérés et centres d'accueil), la subvention sera versée directement à l'organisme sur présentation d'un état nominatif des enfants.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 du Budget 2024.

BILAN DES RÉSERVATION DES SALLES DE LOCATION

1. Local Associatif : Rapporteur : DESCOMBES Jean Pierre

Le bilan 2023 des locations du local associatif est présenté comme suit : 7 locations dont 2 gratuites (Don du sang et atelier CCSB) ainsi que l'activité yoga qui a lieu tous les mardis depuis septembre 2023. La salle a été mise à disposition à 15 reprises pour les réunions d'associations. Les loyers perçus s'élèvent à la somme de 1725.95 euros dégageant un bénéfice de 278.29 euros.

2. Salles des fêtes – restaurant scolaire – cuisine : Rapporteur : FAIVRE Pascal

Le bilan 2023 des locations du local associatif est composées de : 32 locations dont 16 gratuites. Les loyers perçus s'élèvent à la somme de 3 757 euros dont 967 euros au titre des charges d'électricité.

TARIFICATION LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Délibération n° 2024/1/04

Rapporteur : FAIVRE Pascal

Une problématique sur la réalisation du nettoyage des salles est omniprésente depuis quelques années, notamment lorsque les salles sont louées lors des bals ou des soirées très festives.

Par conséquent, n'ayant pas forcément de personnel pour effectuer cette tâche, il est proposé d'ajouter la possibilité aux utilisateurs d'opter pour la prestation ménage moyennant une contrepartie financière. Le nettoyage sera effectué par une entreprise extérieure aux conditions suivantes :

- Forfait par intervention : 240 euros TTC
- Forfait nettoyage sans la cuisine : 192 euros TTC

Il est proposé de demander un chèque de caution concernant l'option ménage à minima de 100 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

◇ **Salles communales**

- MAINTIENT les tarifs de location des salles, comme suit :

Locations	Habitants de la commune	Associations de la commune	Personnes et Associations extérieures
Salle des fêtes	150 €	120 €	280 €
Salle des fêtes, restaurant scolaire	180 €	140 €	330 €
Salle des fêtes, restaurant scolaire, cuisine	210 €	170 €	360 €
Salle des fêtes, cuisine	180 €	150 €	320 €
Restaurant scolaire, cuisine	140 €	90 €	200 €
Restaurant scolaire	100 €	60€	160 €

- MAINTIENT la caution à 600 € pour les manifestations,
- MAINTIENT la facturation des charges d'électricité/chauffage sur la base de 0,35 €/KW,
- DECIDE que le tarif des charges d'électricité/chauffage sera réactualisé après le 31/03/2024,
- MAINTIENT la gratuité totale de location pour les réunions d'associations de la commune,
- DECIDE uniquement la facturation des charges d'électricité/chauffage pour les réunions d'associations extérieures à la commune, les animations sportives et culturelles, le Banquet des Conscrits et la soirée remise des cocardes des Conscrits,
- DECIDE d'accorder la gratuité, sauf les charges d'électricité/chauffage, pour deux manifestations annuelles organisées par le Sou des Ecoles,
- MAINTIENT le forfait pour une location de week-end complet à 80 €, en supplément de la location,
- PRECISE que les réservations de salles devront être faites au moins 15 jours à l'avance.
- DIT que le ménage est à la charge des personnes locataires.
- DECIDE que l'organisateur peut opter pour une option ménage qui sera effectuée par un prestataire extérieur désigné par la commune, dont les tarifs pour 2024 sont les suivants :
 - Forfait par intervention : 240 euros TTC
 - Forfait nettoyage sans la cuisine : 192 euros TTC
- FIXE la caution ménage à 240 euros.

➤ **Concernant le local associatif**

- MAINTIENT la gratuité de la salle pour les associations communales
- MAINTIENT le tarif de location à (dans le cadre de réunions familiales) :
 - 50 € pour les habitants de Saint-Didier-sur-Beaujeu,
 - 100 € pour les personnes extérieures à la commune.
- REFUSE les locations pour une tierce personne.
- REFUSE toute soirée avec musique à l'extérieur,
- DECIDE que la salle est consacrée aux réunions ou repas de famille,
- LIMITE le nombre de convives à 40 personnes
- DECIDE la facturation des charges d'électricité/chauffage sur la base de 0,35 €/KW
- MAINTIENT le forfait Week-end à 80 € pour les habitants de la commune et à 150 € pour les extérieurs
- MAINTIENT la caution de la location à 400 €
- FIXE la caution ménage à 100 €.
- DIT que le ménage est à la charge des personnes locataires.

Le Conseil Municipal :

- PRÉCISE que les nouveaux tarifs de location des salles s'appliqueront pour toute nouvelle réservation à compter du 1^{er} mars 2023

APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SALLES COMMUNALES

Délibération n° 2024/1/05

Rapporteur : FAIVRE Pascal

Dans le cadre de la gestion du domaine communal, il est mis à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences la salle des fêtes et le local associatif (essentiellement pour les réunions).

Afin de réajuster les changements significatifs, il est demandé de modifier le règlement intérieur de mise à disposition des salles de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE le nouveau règlement intérieur de mise à disposition des salles (annexe 1)
- PRÉCISE que le nouveau règlement intérieur s'appliquera pour toute nouvelle location à compter du 1^{er} mars 2023

ABRIBUS – RUE DES DÉPÔTS

Rapporteur : DEVILLAINES Yves

Le SYTRAL et le Département nous ont sollicité afin d'effectuer à leur charge des travaux de mise en accessibilité et sécurité des arrêts de bus rue des Dépôts. La reconfiguration des abribus sera opérationnelle pour la rentrée scolaire 2024/2025.

Le Conseil Municipal en prend note.

DOSSIER : TERRAIN DE LA PAPETERIE

Rapporteur : DEVILLAINES Yves

Plusieurs projets ont été proposés depuis une dizaine d'année, mais n'ont pas abouti. A ce jour, nous avons été sollicités dernièrement par un promoteur.

Le Conseil Municipal en prend note.

PROJETS VOIRIE 2024

Rapporteur : Yves DEVILLAINES

Le conseil municipal est informé du projet de la collectivité pour 2024, à savoir :

- Aménagement du parking situé au-dessus du City Stade (l'éventualité de l'installation d'une borne de recharge sera étudiée).
- Création d'un plateau de sécurité entre la sortie de l'école maternelle et le parking du City Stade.

Le conseil municipal en prend note.

COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Syder : Rapporteur Jean-Marc OSTLER

Le budget 2024 est approuvé par le Comité. Le budget de fonctionnement et investissement s'élevé respectivement à 35 378 100 € et 57 895 500 €. Ce budget montre la volonté du Syndicat de s'inscrire dans la réalisation de projets énergétiques durables.

Le budget investissement 2024 sera donc de 38 M€ pour des travaux en lien avec la démarche performantielle et pour les travaux de développement des IRVE (bornes de recharge pour les véhicules électriques) démarche à laquelle la commune de Saint-Didier-sur-Beaujeu a souscrit pour le remplacement des éclairages halogènes par des leds moins énergivores (un point sera fait avec un technicien du Syder pour l'évaluation du coût). Ces travaux sont pris en charges à hauteur de 50 % par le Syder.

Il est consacré pour les projets 2024 :

- 18 M€ pour les démarches performantielles,
- 5 M€ pour la télégestion (télécommande des éclairages)
- 4 M€ travaux neufs d'éclairage public (extensions)
- 2 M€ pour développer les superchargeurs
- 2 M€ pour les travaux de dissimulations

Les budgets sont équilibrés ce qui indique la bonne santé financière du Syndicat qui continue à se désendetter.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame LACHENAL Nelly informe du mauvais état de la chaussé et de l'absence de signalisation (stop notamment et ligne blanche continue et discontinue) au croisement de la RD 337 et la RD129. Monsieur le Maire informera Monsieur NUEZ du Département du RHONE jeudi lors de son rendez-vous.
- Monsieur CHARVOLIN Lionel demande la possibilité de mettre du rabotage sur le chemin près de la maison de Monsieur Maurice JOMAIN et Madame Marie-Pierre GOUJON. Monsieur FAIVRE Pascal fera le nécessaire pour un nivellement.
- Monsieur FAIVRE Pascal informe que le Rallye de la Haute Vallée d'Azergues a lieu le 16 et 17 février 2024 et qu'aucune association ne s'est manifestée pour tenir une buvette. Le Sou des écoles et les Amis de Saint Didier n'ayant pas assez de volontaire laisse la place, il sera donc proposé à la société de Chasse.
- Le conseil est informé des demandes de prêt de salles :
 - o La Croix Rouge : formation
 - o Axa : information sur mutuelle et prévoyance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.